

Index égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2026 au titre des données 2025

INDICATEUR 1 : ECART DE REMUNERATIONS

Non calculable : effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif

INDICATEUR 2 : ECART DE TAUX D'AUGMENTATION/PROMOTIONS INDIVIDUELLES

Non calculable : absence d'augmentation individuelle au cours de la période de référence

INDICATEUR 3 : POURCENTAGE DE SALARIEES AYANT BENEFICIE D'UNE AUGMENTATION DANS L'ANNEE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGE MATERNITE

Non calculable : absence d'augmentation salariale pendant la durée du ou des congés maternité (ou d'adoption)

INDICATEUR 4 : NOMBRE DE SALARIES DU SEXE SOUS-REPRESENTE PARMI LES 10 PLUS HAUTES REMUNERATIONS

Nombre de salariés du sexe sous-représenté : 3

Sexe des salariés sous-représentés : hommes

Note obtenue : 5/10

RESULTAT FINAL

Total des points obtenus : 5/10

Résultat final sur 100 : non calculable